



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 7 février 2024

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 – Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01041 M – lot n°1 Garage Atelier Daturas – Travaux de VRD et d'espaces verts » avec l'entreprise EUROVIA MIDI PYRENEES.

1.1.2 – Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01042 M – lot n°2 Garage Atelier Daturas – Travaux de gros œuvre et clos couvert avec l'entreprise xxx.

1.1.3 – Ligne C - Marché n° M3 2023 00778 « Fouilles archéologiques préventives – station François Verdier » à conclure avec l'INRAP - Autorisation de signer le marché.

1.1.4 – Ligne C : Marché n°M3 2021 14858 M – Lot n°06 – Conclu avec la société GTM SUD OUEST TP GC - Travaux de génie civil des ouvrages annexes PCA (puits Canal Latéral) & PLG (puits Launaguet) - Autorisation de signer l'avenant 1.

1.1.5 - Ligne C – Connexion Ligne B : Accord Cadre AC_2023_008 : Communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre : autorisation de signer l'accord cadre pour le lot 1 - conseil stratégique et pilotage - avec l'entreprise LA SOLUTION.

1.1.6 - Ligne C - Connexion Ligne B : Accord Cadre AC_2023_008 : Communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre : autorisation de signer l'accord cadre pour le Lot 2 - Conception et réalisation des outils de communication - avec les entreprises HOTEL REPUBLIQUE ET LA SOLUTION.

1.1.7 - Ligne C - Connexion Ligne B : Accord Cadre AC_2023_008 : Communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre : autorisation de signer l'accord cadre pour le lot 3 - contenus pour les sites internet, le social média et la gestion de la sponsorship - avec l'entreprise KEY PERFORMANCE GROUP.

1.1.8 -. Ligne C - Connexion Ligne B : Accord Cadre AC_2023_008 : Communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre : autorisation de signer l'accord cadre pour le lot 4 - agence événementielle - avec les entreprises MIDI MEDIA ET BEATRICE TAFANEL.

1.1.9 - Ligne C – Connexion Ligne B : Accord Cadre AC_2023_008 : Communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre : autorisation de signer l'accord cadre pour le lot 5, Information de proximité, avec le groupement TAO/KOMENVOIR/MEDIANE.

1.1.10 – Ligne C et Connexion Ligne B : Accord Cadre AC_2023_007 : Reprographie-Numérisation-Impression-Finition : autorisation de signer l'Accord Cadre avec l'entreprise REPROCOLOR.

1.1.11 – Ligne C : Marché subséquent LC 24 01388 M : prestations de reprographie-numérisation-impimpression-finition- Autorisation de signer le marché subséquent avec l'entreprise REPROCOLOR.

1.1.12 – Ligne C : Marché M3_13662M –SYSTEME DE TRANSPORT- ALSTOM – Approbation de l'avenant transactionnel n°1.

1.1.13 – Ligne C : Avenant n°1 au marché n° M3 2021 14682 M – « Signalisation Lumineuse Tricolore provisoire » Lot Centre – Autorisation de signer l'avenant 1 avec le groupement CITEOS (mandataire) / FOURNIE GROSPAUD RESEAUX.

1.1.14 – Ligne C : Convention n° M3 2023 01327 CN conclue avec ENEDIS - Etudes et travaux de raccordement électriques des postes de livraison – Autorisation de signer la convention.

1.1.15 - Ligne C : Convention de financement M3 2023-01140-CN entre SNCF IMMOBILIER et TISSEO INGENIERIE relative à l'installation d'équipements de sécurité sur accès Direction Régionale SNCF Marengo.

1.1.16 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 01126 M « CLB.14.1 CFO - CFA en ligne et Rideaux de désenfumage » Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE.

1.1.17 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2023 01127 M « CLB.14.2 Colonnes sèches et Plomberie en ligne » Autorisation de signer le marché avec l'entreprise YVROUD.

1.2– FONCIER

1.2.1 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour les emprises travaux autour du Puits Canal – Voies Navigables de France (VNF).

1.2.2 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour les emprises travaux du Puits Saint Sauveur – Voies Navigables de France (VNF).

1.2.3 - Ligne C : Protocole de résiliation amiable de bail – La Ligue de l'Enseignement 31.

1.2.4 - Ligne C : Bulletin indemnitaire n° 00005/00006bis – Indemnisation de remplacement de menuiseries sur un bâti d'habitation à proximité immédiate d'une station.

1.2.5 - Ligne C : Cession d'un lot de copropriété (parking - Lot 42) – Résidence Berlioz.

1.2.6 - Ligne C : Convention d'occupation temporaire – Parcelle 836BH n°42 sur la commune de Toulouse.

1.2.7 - Ligne C : Avenant n°1 à la convention de reconstitution de fonctionnalités.

1.2.8 - Connexion Ligne B : Convention d'occupation temporaire – SCPI VENDOME REGIONS (terrier 130).

1.2.9 - Ligne C : Enquête parcellaire complémentaire – Demande d'arrêté d'ouverture d'enquête.

1.3 – INDEMNISATION COMMERÇANTS

1.3.1 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à CITE 2 ROUES (secteur François Verdier).

1.3.2 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL LE GALO PAIN (secteur Bonnefoy).

1.3.3 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ORMEAU (secteur Ormeau).

1.3.4 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ROND'LET (secteur Bonnefoy).

1.3.5 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS DELYNA (secteur Bonnefoy).

1.3.6 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL SAINT SAUVEUR (secteur François Verdier).

1.3.7 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SELARL HASSAN (secteur François Verdier).

1.3.8 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à TABAC DE L'ORMEAU (secteur Ormeau).

1.3.9 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RATTOUL (secteur Bonnefoy).

1.3.10 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS VKF (secteur François Verdier).

1.3.11 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SASU DOMKIM (secteur Bonnefoy).

1.3.12 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CELAUR (secteur Bonnefoy).

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1 – Plan de mobilité employeur : Convention de partenariat n° 2024-1002 avec LID TECHNOLOGIES – Autorisation de signer la convention.

2.2 – Plan de mobilité employeur : Convention de partenariat n° 2024-1001 avec PROCIVIS SUD MASSIF CENTRAL TOULOUSE PYRENEES – Autorisation de signer la convention.

2.3 - Convention de partenariat entre PREVALY et Tisséo Collectivités relative à un plan d'actions commun favorable au développement de l'écomobilité auprès des établissements publics et privés – n° 2024-1007.

2.4- Partenariat : convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison du Vélo Toulouse Occitanie dans le cadre de sa politique de management de la mobilité– Autorisation de signer la convention n° 2024-1008.

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1 - Demain mobilités ! : Révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine pour élaborer un plan de mobilité.

3.2 - Etudes Multimodales : Autorisation de signer la convention de financement de la deuxième phase des études multimodales de l'aire d'attraction de Toulouse.

3.3 - Partenariat : programme partenarial Tisséo Collectivités – AUAT : approbation d'une convention d'objectifs triennale 2024-2026 - autorisation de signer la convention n°2024-1003.

3.4 - Partenariat : programme 2024 de surveillance de la qualité de l'air avec Atmo-Occitanie - autorisation de signer l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle n°2020-1076.

3.5 – Marché n°M2023-0164 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le volet climat – énergie du plan de mobilité de l'agglomération toulousaine à conclure avec le Groupement ECO2 INITIATIVE / CAC / GREENSELIPAR / ITER – Autorisation de signer le marché.

3.6 - Cohérence Urbanisme - Mobilités : Avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzielle.

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération - Approbation du guide des recommandations pour les aménagements cyclables de l'agglomération Toulousaine.

4.2 - Schéma Directeur Piéton d'Agglomération - Approbation du guide des bonnes pratiques piétons/boîte à outils : Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine.

4.3 - LINEO - Linéo 7 St-Orens Lycée – Université Paul Sabatier : approbation des modifications du programme.

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - Matériel roulant – Stratégie énergétique horizon 2030 - Acquisition de bus en 2024 – Autorisation de recourir aux centrales d'achat.

5.2 - Approbation de la mise à jour du Guide des travaux à proximité du métro.

5.3 - Marché n°2023-136 - Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'accompagnement de la démarche gestion du patrimoine à conclure avec l'entreprise EGIS : Autorisation de signer l'accord-cadre.

5.4 - SYSTEMES – Convention n°2024-1011 pour la constitution d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs en vue de la passation d'un accord cadre pour la fourniture de matériels, logiciels réseaux et sécurité réseaux associés des sites Tisséo.

5.5 - BATIMENT INFRASTRUCTURE : Marché M2019-0100 conclu avec la société GCC pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B – Lot n°2 – Travaux d'accompagnement (installation de chantier, métallerie, revêtements durs, gros œuvre) – Approbation de l'avenant n°4.

5.6 - ŒUVRE D'ART – Ligne C et Connexion Ligne B – Protocole d'indemnisation – approbation du protocole à signer avec le groupement d'artistes René Sultra et Maria Barthélémy.

5.7 - SYSTEMES – Convention n°2023-1063 pour la constitution d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités (SMTC) et Tisséo Voyageurs en vue de la passation d'un accord cadre pour la fourniture d'équipements vidéo.

5.8 - Tramway Garonne – Convention de financement n° G 2021 14640 CN pour les travaux de remise en état de l'élévateur du passage Gastou et transfert de gestion à Toulouse Métropole.

5.9 - Convention SNCF n° 2024-1010 portant sur l'occupation par Tisséo du domaine SNCF Gares & Connexions pour la mise à disposition de bornes de validation pour les cartes du réseau et l'open Paiement.

5.10 - BATIMENT INFRASTRUCTURE : Convention C2022-1019 de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement conclue avec Toulouse Métropole relative au Projet urbain Bellefontaine pour la modification des accès à la station de métro – Approbation de l'avenant n°1.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Poste d'assistant ou d'assistante de direction au sein de la Direction Générale des services – Procédure de recrutement. Complément à la délibération D 2023.12.06.5.6 - Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

6.2 - Poste de chargée ou chargé de mission mobilités complémentaires (covoiturage, autopartage) et conseiller mobilité employeurs au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Création de poste et Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des attachés. Grade des attachés.

6.3 - Poste de responsable du budget au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des attachés.

6.4 - Poste de gestionnaire comptable au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources – Création de poste et Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des adjoints administratifs.

6.5 - Modification du tableau des effectifs.

6.6 - Affectation de la quote-part des titres-restaurant perdus ou périmés au titre du millésime 2022.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Budget Primitif 2024 du SMTC.

7.2 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole à Tisséo Collectivités pour l'année 2024.

7.3 - Contribution supplémentaire versée par le SICOVAL à Tisséo Collectivités pour l'année 2024.

7.4 - Subvention à l'Association d'Entraide et d'Action Sociale du SMTC pour l'année 2024.

7.5 - Modification du nombre de membres du Bureau du SMTC.

7.6 - Comité des Partenaires : modification de la composition des membres et du règlement intérieur.

7.7 - Conventions de servitude n°2024-1005 et n° 2024-1006 avec ENEDIS sur deux parcelles de Tisséo Collectivités sur les communes de Castanet-Tolosan et Auzeville-Tolosane– Autorisation de signer les conventions.